

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

Le 21 juillet 2014 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.
M. SAVARY, M. JOIGNE, M. LEFOURNIER, Mme LEFORESTIER, Mme MAZUIR, Mme FANFANI, Mme MONCUIT, Mme SCHMITTER, M. AVENEL, M. LEMESLE, Mme VLEMINCKX, Mme BESSIN, M. GUILLOTTE, conseillers municipaux.

EXCUSES : M. MAUGER (procuration à M. SAVARY), conseiller municipal
Mme COCHEPAIN (procuration à M. LERENDU), conseillère municipale
Mme LAPLACE-DOLONDE (procuration à M. GUILLOTTE), conseillère municipale

SECRETARE DE SEANCE : M. Michel LERENDU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2014

- M. GUILLOTTE demande que son intervention soit modifiée :
- M. GUILLOTTE constate que la signalétique concernant la circulation des bicyclettes sur le promenoir a été repeinte. Il demande à M. le Maire sa position et quelle sera l'attitude de la gendarmerie et de la police municipale sur l'application de cet arrêté.

Sous cette réserve, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. FOURNIER explique que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il a été nécessaire de réorganiser les horaires de travail des agents d'entretien.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier ainsi le temps de travail des agents concernés, à compter du 1^{er} septembre 2014

	TEMPS DE TRAVAIL ACTUEL	TEMPS DE TRAVAIL MODIFIE
1 Agent Adjoint technique 2 ^e classe	13/35	15/35
1 agent Adjoint technique 2 ^e classe	30/35	32.5/35

Ainsi, le Conseil Municipal sera invité à :

- supprimer les postes précédents
- créer un poste d'adjoint technique 2^e classe à temps non complet pour 15/35^e
- créer un poste d'adjoint technique 2^e classe à temps non complet pour 32.5/35^e

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

OFFICE DE TOURISME - EMPRUNT – CAUTION DE LA COMMUNE

M. LERENDU explique que suite au Festival « Ondes Sonores », l'Office de Tourisme doit faire face à des difficultés financières qui l'obligent à contracter un emprunt.

Conformément à la demande du Crédit Agricole, il est proposé au Conseil Municipal de cautionner à hauteur de 50 % cet emprunt, d'un montant de 220 000€, sur 10 ans, au taux de 2.5%, soit une annuité de 24 887.28€ et de s'engager à maintenir la subvention actuelle pour la durée de l'emprunt.

M. Le Maire précise qu'en aucun cas les citoyens d'AGON-COUTAINVILLE ne seront mis à contribution pour le remboursement de cet emprunt.

M. PFEIFFER rappelle que la majorité du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme s'est prononcée favorablement à l'organisation de cette manifestation. Celle-ci n'a pas eu le succès attendu et il doit faire face, en tant que Président de l'Office, à la gestion de cette crise, sachant qu'il y aura de gros efforts à faire concernant la masse salariale.

Mme BESSIN s'étonne que le Conseil Municipal ne cautionne que 50 % de l'emprunt et souhaite savoir qui sera appelé à rembourser les 50 % restant.

M. le Maire explique que la banque n'a demandé une caution que sur 50 % du montant, et un engagement de subvention.

M. AVENEL est surpris qu'on ne cherche pas les responsables de cet échec et qu'on ne remette pas en cause le fonctionnement de l'Office.

M. PFEIFFER rappelle que dans un premier temps, le Conseil d'Administration de l'Office avait décidé de ne pas organiser ce festival cette année. M. AVENEL l'a alors convoqué pour lui faire savoir qu'il serait dommage de ne pas donner suite.

M. le Maire est d'accord pour dire que l'Office du Tourisme fonctionne mal, qu'il y a des problèmes de gouvernance, de personnes et il faut y faire face. Il soutient M. AVENEL dans sa proposition de créer un groupe de travail pour réfléchir à l'avenir de l'Office de Tourisme, sans décision dans l'urgence mais avec du recul par rapport à cette crise.

M. LEMESLE demande ce que l'Office du Tourisme compte faire pour apurer ses comptes.

M. PFEIFFER explique que les décisions ne sont pas encore prises par le Conseil d'Administration mais que vraisemblablement les frais de personnel devront être réduits.

M. GUILLOTTE demande à refaire la genèse de ce festival : par deux fois, le Conseil d'Administration s'est réuni, sans prendre de décision définitive. Une 3^e fois après que M. PFEIFFER ait rencontré M. AVENEL, il s'est réuni et a pris la décision d'organiser la manifestation, sous la pression du Maire. Il s'étonne donc que certains membres du Conseil Municipal précédent remettent en cause cette caution d'emprunt.

M. SAVARY précise qu'il s'agissait de la pression de M. AVENEL seul, et non du Conseil Municipal.

M. FOURNIER tient à souligner le travail fait par l'Office de Tourisme depuis de nombreuses années et la compétence du personnel qu'on doit continuer à respecter.

Mme VLEMINCKX estime qu'il y a néanmoins un effort à faire dans la qualité de l'accueil.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 4 voix contre (Mme MAZUIR - M. LEMESLE – Mme SCHMITTER et Mme VLEMINCKX).

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

DECIDE d'accorder à l'Office de Tourisme une caution à hauteur de 50 % d'un emprunt de 220 000 €, sur 10 ans au taux de 2.5 %, contracté auprès du Crédit Agricole.

M. PFEIFFER n'a pas pris part au vote.

OFFICE DE TOURISME - MODIFICATION DES MISSIONS CONFIEES

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider le principe d'une modification de la Convention qui lie la Commune à l'Office de Tourisme en précisant que toute manifestation en dehors des missions de base de l'Office de Tourisme (accueil et promotion) devra recevoir l'accord de la Municipalité notamment sur les conditions de financement, pour les manifestations d'un montant supérieur à 7 500€.

Il précise que toutes les manifestations habituelles, hormis l'enduro pédestre, sont inférieures à ce montant.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour, valide le principe de cette modification.

M. PFEIFFER n'a pas pris part au vote.

OFFICE DE TOURISME - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. LERENDU explique que dans le cadre de l'organisation du Festival Ondes Sonores, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'Office de Tourisme une subvention exceptionnelle de 30 000€, respectant ainsi l'engagement pris par Monsieur Max AVENEL, maire.

M. SAVARY regrette que cette garantie n'ait été prise que par une seule personne, sans que le Conseil Municipal en ait été informé.

M. AVENEL : « Il s'agissait d'un engagement de campagne électorale »

Mme MONCUIT demande à connaître le montant exact du déficit.

M. PFEIFFER annonce un déficit de 260 000 €, avant négociations avec les prestataires.

M. AVENEL souhaite connaître le nombre d'entrées payantes enregistrées.

M. PFEIFFER : la recette des entrées représente 59 570 €, soit environ 2 500 entrées.

M. GUILLOTTE propose que le nom de M. AVENEL soit supprimé de la décision.

M. AVENEL ne le souhaite pas.

Par 15 voix pour, 5 abstentions (M. LECLERC – M. JOIGNE – Mme FANFANI – Mme MONCUIT et M. LEMESLE) et 3 voix contre (M. AVENEL – Mme SCHMITTER – et Mme LAPLACE-DOLONDE).

Le Conseil Municipal DECIDE d'accorder une subvention – exceptionnelle de 30 000 € à l'Office de Tourisme.

M. PFEIFFER n'a pas pris part au vote.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE

M. LERENDU rappelle que pour permettre le versement de la subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme, il convient de prévoir au Budget les crédits correspondants.

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante.

Dépenses de fonctionnement c/605 – 30 000 €
Dépenses de fonctionnement c/6574 + 30 000€

Par 22 voix pour et 1 contre (M. AVENEL),
Le Conseil Municipal approuve la décision modificative.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

M. LERENDU explique que dans le cadre des dépenses liées à des fonctions électives, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions de remboursement des frais de déplacement des élus :

- En deçà de 30 km, aucun indemnité versée.
- Au-delà de 30 km (aller-retour), remboursement dès le 1^{er} kilomètre, selon le barème de l'administration.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

TRAVAUX – MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA MAIRIE
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

M. LECLERC explique que dans le cadre du projet d'extension de la Mairie, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte qui sera retenu.

Il précise que ces travaux permettront une mise aux normes d'accessibilité des locaux de la mairie.

M. LEMESLE ne se souvient pas que ce projet ait été discuté en commission.

M. LECLERC lui affirme que la Commission des Travaux l'a évoqué lors d'une récente réunion.

TRAVAUX AVENUE DE LA MER – AVENANT

M. LECLERC rappelle qu'au cours des travaux Avenue de la Mer, des modifications ont été demandées, notamment la création de plateaux surélevés, de travaux d'assainissement d'eaux pluviales et la modification de la signalisation.

Ces travaux se sont avérés nécessaires au cours du chantier et ont été réalisés par l'entreprise adjudicataire du marché.

Ils portent le marché global de 279 584,65€ à 295 031,07€ HT.

Cet avenant représente une augmentation de plus de 5 % du marché et nécessite la validation du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'avenant n°1 du marché de travaux présenté par l'entreprise COLAS.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

M. SAVARY, s'exprimant pour M. MAUGER, demande si la pose des panneaux de signalisation ne pourrait pas être faite par les services techniques municipaux, par mesure d'économie.

Par ailleurs, il souhaite savoir si l'avenant tient compte des modifications qui ont été faites sur les ralentisseurs.

M. LECLERC étudiera cette possibilité pour les futurs chantiers.

En ce qui concerne l'avenant, le montant ne tient compte que de la création des ralentisseurs.

Le Conseil Municipal, par 22 voix et 1 contre (Mme BESSIN)

VALIDE l'avenant présenté par l'entreprise COLAS.

CESSION D'UNE PARCELLE PRIVEE AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

M. le Maire explique que par courrier du 26 juin 2014, le Conservatoire du Littoral l'a informé que Monsieur Guy de SAINT-DENIS souhaite faire don de la parcelle cadastrée section AD N° 256, d'une surface de 1000 m² dont il est propriétaire, au Conservatoire du Littoral.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette cession, conformément à l'article L. 322-1 du Code de l'Environnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à cette cession.

PLAGE DE NATURISTES

Lors du Conseil Municipal du 16 juin 2014, une réflexion a été engagée sur la création d'une zone de naturisme sur la plage de la Pointe d'AGON.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un espace toléré au naturisme, sur une longueur de 200 mètres, devant le bois de pins de la Pointe d'AGON.

Il rappelle que les naturistes sont déjà présents sur le site de la Pointe d'AGON sans signalétique appropriée.

En cas d'accord du Conseil Municipal, la Fédération de Naturisme viendrait assurer la mise en place des panneaux d'information et organiser cet espace réservé. Il souligne que les touristes Hollandais et Allemands pratiquent très facilement le naturisme et constituent une grande partie de la fréquentation de la station.

M. JOIGNE souhaite que la zone soit décalée de la Cale des Moulières vers le Sud.

M. SCHMITTER demande que soit bien précisé que le secteur déterminé sera bien sur la plage et non dans les dunes.

M. AVENEL se déclare contre cette décision, qui à son sens, va à l'encontre du caractère familial de la station d'AGON-COUTAINVILLE.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION

M. LERENDU explique qu'à la demande de Madame la Sous-Préfète, dans le cadre du contrôle de légalité, il convient de compléter la délibération du 24 avril 2014 relative à la délégation de pouvoirs au Maire ainsi qu'il suit :

- Intenter, au nom de la Commune, les actions en justice, ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les domaines de l'urbanisme et des marchés publics.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux, pour la part non couverte par les assurances.
- Réaliser des lignes de trésorerie, dans la limite de 750 000 €uros.
- Autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, soit : Famille Plus, l'association des Maires de France, l'Association des Maires de la Manche.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

SDEAU – MODIFICATION DES STATUTS

M. LEFOURNIER explique que le SDEAU est jeune, 18 mois d'existence. Il répond en matière d'eau potable au fait que la Manche connaît une certaine complexité des structures qui rendait difficile la coordination entre les collectivités. La création de statuts adaptés avec une adhésion par convention répond aux besoins des membres pour transférer plus ou moins des compétences qui lui ont été données.

Le périmètre syndical est divisé en 5 zones pour donner une cohérence départementale. Mais chaque zone a son indépendance avec une commission de bassin par zone. Chaque commission est dotée d'un bureau. Nous avons un membre élu au bureau de la zone centre Manche sud.

Le SDEAU c'est 264 captages souterrains et 17 captages en surface.

Le SDEAU est un appui technique aux collectivités en maîtrise d'ouvrage suite à une convention entre la collectivité et le SDEAU.

Un des buts du SDEAU est de réaliser une répartition équitable de l'eau sur le département en travaillant ensemble pour maintenir la qualité de l'eau.

Aujourd'hui, le SDEAU doit réviser ses statuts vers un syndicat mixte à la carte pour plusieurs raisons.

Pour des raisons pratiques comme la modification du nom qui devient Syndicat Départemental de l'eau de la Manche ou le changement d'adresse.

Pour s'adapter aux renseignements des collectivités territoriales en améliorant la représentativité des collectivités grosses productrices pour maintenir l'équilibre entre les différents types de collectivités.

Parce que le SDEAU se substitue peu à peu à l'état qui se désengage dans l'abandon des aspects régaliens de l'ingénierie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts du SDEAU50.

M. Le Maire rappelle que la commune adhère également au SYMPEC et que la modification des statuts du SYMPEC sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la modification des statuts du SDEAU50.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX

M. LEFOURNIER fait un état des lieux des bâtiments communaux.

- Infiltrations d'eau au gymnase, à l'espace culturel et à l'église, qui demandent une intervention rapide.
- Travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments en cours de consultation des entreprises.
- Couverture de l'ancienne perception : travaux commandés auprès d'une entreprise après consultation.
- Problème de couvertures à régler sur les bâtiments de l'école.

GENS DU VOYAGE

M. le Maire rappelle qu'un groupe de 200 caravanes s'est installé sur les terrains de foot et de rugby le 6 juillet 2014, sans que les forces de l'ordre aient les moyens de leur interdire l'accès ni de les expulser.

Une convention moyennant indemnisation a été signée et les engagements ont été globalement tenus.
Deux autres groupes ont souhaité s'installer sur la Commune et ont été finalement s'installer ailleurs.

Un courrier a été transmis à la Préfecture et au Conseil Général pour que le problème des aires de grands passages soit étudié au niveau du département.

CEREMONIE DU 4 JUILLET 2014

M. Le Maire remercie M. LEBLOND pour sa participation à l'organisation de la cérémonie du 4 juillet en commémoration du départ de 6 jeunes de la région vers Jersey pour rejoindre les Forces Françaises Libres.

PLACE PAULETTE RAINFROY

Une manifestation est organisée le mercredi 23 juillet 2014 à 11h30 pour l'inauguration de la place.

RUES PIETONNES

M. Le Maire souhaite qu'on réfléchisse à la piétonisation éventuelle du centre-ville, entre le magasin LOMBARDIE et la Place de GAULLE. La décision devra être prise pour la saison 2015, après concertation avec les commerçants.

CHALET AU PASSOUS

Mme BESSIN rappelle que la Commission d'Urbanisme avait souhaité que le chalet mis en place par M. MULOT soit peint aux couleurs de la Commune. Or le chalet mis en place est en bois non peint.

M. Le Maire lui demandera de prévoir une meilleure intégration.

MANIFESTATION DES PECHEURS A PIED

M. Le Maire fait un compte-rendu de la manifestation organisée par l'association des pêcheurs à pied, présidée par M. DELISLE et des incidents qui y ont été liés, notamment l'agression physique qu'a subie Mme LAPLACE-DOLONDE.

Il s'en déclare désolé et souligne le caractère intolérable de cet incident.

BULLETTIN MUNICIPAL

Mme FANFANI demande que les domaines de compétences des élus soient spécifiés clairement dans le bulletin.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

M. GUILLOTTE demande comment sont choisis les membres des commissions extra-municipales.

M. Le Maire explique que le principe des commissions est d'associer les citoyens à la préparation de certaines décisions. Aucun choix n'a été fait à ce jour et leur composition sera vue après la saison.

HISSEZ LES VOIX

Mme FANFANI demande pourquoi « HISSEZ LES VOIX » s'est déroulé cette année à COUTAINVILLE-CENTRE et non au PASSOUS.

M. PFEIFFER explique que ce choix avait été fait au départ pour le mois d'août, en raison de la présence des forains sur la place, et également pour une facilité de mise en place d'une scène pour accueillir un concert.

M. Le Maire souhaite que « Hissez les Voix » revienne au PASSOUS l'an prochain, pour équilibrer les animations entre les deux secteurs. De même, il a pris des dispositions pour rééquilibrer la prestation de feu d'artifice sur les deux sites.

ORDURES MENAGERES

Mme BESSIN a noté une erreur sur la fiche d'information du ramassage des ordures ménagères, concernant les jours fériés.

M. Le Maire explique qu'une décision récente a été prise à la demande de l'entreprise prestataire pour que le ramassage prévu les jours fériés soit reporté au lendemain.

Il annonce que le ramassage des ordures va probablement évoluer, avec la mise en place de sacs transparents pour favoriser et encourager le tri sélectif.

REUNION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES

M. Le Maire explique que lors d'une réunion de l'Association des Maires, une juriste a mis l'accent sur le problème de la participation des élus du Conseil Municipal au bureau des Associations subventionnées par la Commune.

Il annonce qu'il faudra veiller très rapidement à se mettre en conformité avec la loi.

M. LERENDU précise que l'incompatibilité est évidente pour les associations dont les recettes sont principalement liées à la subvention communale.

M. FOURNIER est conscient de cette difficulté et l'a évoqué lors des dernières assemblées générales des Petits Moussets et des Coccinelles.

Le problème pour ces deux associations sera de trouver un bénévole pour assurer la fonction de président.

SIGNALETIQUE

Mme SCHMITTER demande qu'un panneau signalant les commerces du bourg soit placé au bout de la Rue Louis Périer.

Mme VLEMINCKX demande que la maison de retraite soit signalée au carrefour de l'Eglise.

M. LEFOURNIER prend note.

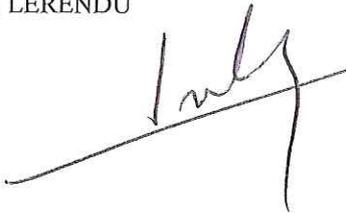
M. Le Maire remercie le Conseil Municipal pour l'ensemble de ces débats et insiste sur la nécessité d'une solidarité face aux difficultés.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

La Secrétaire de Séance

M. LERENDU



Pour extrait conforme, le 23 juillet 2014

Le Maire,



C. DUTERTRE